

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2024

FORMER LES JEUNES AUX PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE - (N° 521)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS16

présenté par

Mme Leboucher, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 2

Après la première phrase de l'alinéa 1, insérer la phrase suivante :

« Cette campagne est déployée par l'intermédiaire des dispositifs numériques sur les services de réseaux sociaux en ligne et dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur ainsi que dans le cadre de la journée défense et citoyenneté prévue à l'article L. 114-2 du code du service national. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député.es membres du groupe LFI-NFP souhaitent veiller à ce que la campagne Pass PSSM soit bien déployée de sorte à viser le public concerné par ce Pass, à savoir les jeunes âgés de 16 à 25 ans.

La condition sine qua non de la réussite du Pass santé mentale réside dans sa publicité et son existence auprès des publics concernés. A ce titre, les canaux de diffusion relatifs à sa publicité doivent donc s'adapter aux lieux et aux plateformes fréquentés par ces jeunes, en développant notamment des spots publicitaires sur les réseaux sociaux ainsi que des campagnes de sensibilisation et d'affichage dans les établissements scolaires du secondaire et de l'enseignement supérieur, afin de toucher le plus largement cette cible et limiter le non recours.

Cette campagne de sensibilisation sera également déployée dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), journée d'appel à laquelle tous les citoyens français entre 16 et 25 ans doivent participer suite à leur recensement, afin d'assurer la portée universelle du dispositif, et ce quel que soit le statut de ces jeunes (en milieu scolaire, étudiant, jeune actif ...). Au-delà d'enseignements sur les enjeux et les objectifs de la défense nationale et de tests visant à recenser l'illettrisme, la JDC a pour objectif d'inculquer le civisme dans le cadre du parcours de citoyenneté, et notamment la fraternité qui fait partie de la Charte des droits et des devoirs du citoyen français.

Ainsi, rappeler à ces jeunes qu'ils peuvent bénéficier d'un Pass de formation aux premiers secours en santé mentale prend tout son sens dans le cadre de la JDC, dont le rôle devrait être l'enseignement de la solidarité nationale. En effet, ces formations PSSM ont pour objectif de former des jeunes secouristes à identifier les symptômes des troubles psychiques et anxieux, à écouter sans jugement et à orienter vers des professionnels compétents, tant pour eux-mêmes que pour leurs pairs et leurs proches.